

PROCES-VERBAL
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE TROINEX
Lundi 21 février 2005 à 20h15

Présents :

- M. Jean-Marc Styner, Président
- Mmes Dominique Bernardet, Annick Deshayes, Margrit Grodecki, Brigitte Martin, Conseillères municipales
- MM. Jean Berthet, Alain Forestier, Jean-Louis Kaiser, Dominique Kroug, Guy Lavorel, Charles Matringe, Joseph Menu, Christian Pittet, Enrico Querio, Jean-Marc Siegrist, Jean-Pierre Waefler, Michel Zuber, Conseillers municipaux
- MM. Jacques Magnenat, Maire
Paul Buclin et Yves Meynard, Adjoints
Olivier Niederhauser, Secrétaire communal

ORDRE DU JOUR

1. Assermentation de M. Jean-Louis Kaiser, nouveau Conseiller municipal
2. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 décembre 2004
3. Communications du Bureau du Conseil municipal
 - 3.1 Courrier de la « Thune du Cœur »
4. Communications de la Mairie
 - 4.1 Référendum contre le transfert de charges aux communes
 - 4.2 Projet d'antenne de téléphonie mobile au centre du village
 - 4.3 Projet d'aménagement d'une piste cyclable entre Croix-de-Rozon et Carouge
 - 4.4 Aménagement du tronçon situé entre le chemin Dottrens et le ch. de Roday
 - 4.5 Agrandissement du bâtiment voirie-feu
 - 4.6 Agrandissement de la bibliothèque communale
 - 4.7 Séisme en Asie du Sud : don à la Chaîne du Bonheur
 - 4.8 Réception des nouveaux habitants
5. Projet de délibération :
 - 5.1 Vote d'un crédit d'engagement destiné à l'achat du fonds de commerce de l'épicerie du village
6. Propositions individuelles et questions
 - 6.1 Fresque sur le radar de la route de Troinex
 - 6.2 Entrée du parking semi-enterré
 - 6.3 Travaux au chemin Dottrens
 - 6.4 Eclairage de la place de la Mairie
 - 6.5 Information aux Conseillers municipaux concernant les événements culturels
 - 6.6 Feu de la route de Troinex
 - 6.7 Initiative « J'y vis, j'y vote »
 - 6.8 Fondation intercommunale pour le logement de personnes âgées
 - 6.9 Remerciements à M. Alain Bidaux, Conseiller municipal démissionnaire

7. Huis clos : demandes de naturalisation

1. **Assermentation de M. Jean-Louis Kaiser, nouveau Conseiller municipal**

M. Styner annonce que M. Kaiser prendra la place de M. Michel Bidaux, démissionnaire, et prie l'assemblée de se lever avant de donner lecture de la formule du serment : « *Je jure ou je promets solennellement d'être fidèle à la République et canton de Genève ; d'obéir à la constitution et aux lois et remplir consciencieusement les devoirs de ma charge ; de garder le secret dans tous les cas où il me sera enjoint par le Conseil municipal* ». M. Jean-Louis Kaiser répond en levant la main droite : « *je le jure* ». Il est pris acte de son serment.

2. **Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 décembre 2004**

Le procès-verbal est accepté sans modification. M. Styner en remercie son auteur.

3. **Communications du Bureau du Conseil municipal**

3.1 **Courrier de la « Thune du Cœur »**

M. Styner donne lecture d'une lettre de remerciement envoyé par « La Julie » pour le don fait à la « Thune du cœur » par le Conseil municipal en décembre dernier.

4. **Communications de la Mairie**

Communications de M. Jacques Magnenat, Maire

4.1 **Référendum contre le transfert de charges aux communes**

Comme la Mairie l'a écrit au Conseillers municipaux le 17 janvier dernier, la décision du Grand Conseil de mettre à la charge des communes une partie des prestations complémentaires aux personnes âgées a été fortement combattue par l'Association des communes genevoises (ACG) et par la plupart des magistrats communaux.

Le référendum qui a été lancé contre cette loi a abouti et sera soumis aux électeurs lors des votations cantonales du 24 avril prochain.

La Mairie souhaite poursuivre son soutien à ce référendum et maintenir son opposition à un projet qui représenterait une nouvelle charge de 44,5 millions de francs pour l'ensemble des communes et d'environ Fr. 220'000.- pour notre commune.

Aussi, la Mairie proposera, pour la séance du Conseil municipal du 21 mars prochain, de voter une résolution par laquelle le Conseil confirme son opposition à ce transfert de charge et invite la Mairie à informer les habitants de la position des autorités communales.

Ce projet de résolution sera distribué aux Conseillers municipaux, dans l'espoir que le Conseil municipal y donnera une suite favorable.

4.2 **Projet d'antenne de téléphonie mobile au centre du village**

Ces dernières semaines, les nouveaux éléments suivants sont survenus dans ce dossier :

La société Sunrise a modifié son projet d'antenne prévu dans le clocher de l'église catholique en proposant d'utiliser une autre technologie qui diminuerait les puissances d'émissions. Ce projet a été examiné par M. Lançon, adjoint scientifique au Service cantonal de l'environnement, qui a informé la Mairie que les modifications étaient mineures et qu'elles ne justifiaient pas un changement dans sa position de la commune.

Le 18 février dernier, la Mairie a reçu officiellement le nouveau dossier du DAEL, pour préavis. Il va sans dire que compte tenu des explications fournies par M. Lançon, le préavis de la commune restera négatif.

La Mairie a cependant redit au DAEL qu'elle souhaitait trouver avec les différentes parties concernées un site plus approprié pour cette installation. A ce sujet, M. Laurent Moutinot, conseiller d'Etat, a confirmé qu'il n'était pas exclu qu'une autorisation soit accordée même si le site se trouve en zone agricole.

A ce stade, la commune confirmera donc sa position au DAEL et à Sunrise et espère que ceux-ci seront ouverts à la recherche d'une solution alternative.

4.3 Projet d'aménagement d'une piste cyclable entre Croix-de-Rozon et Carouge

Suite à la résolution votée par le Conseil municipal en novembre dernier, qui a été envoyée au Grand Conseil et au Conseil d'Etat, M. Magnenat donne lecture de la réponse de M. Moutinot, conseiller d'Etat. Ce dernier confirme que ce projet sera intégré dans le cinquième plan quinquennal d'aménagement de pistes cyclables du réseau routier cantonal 2006-2011 qui sera établi par la direction du génie civil du DAEL au courant de ce printemps.

4.4 Aménagement du tronçon situé entre le chemin Dottrens et le ch. de Roday

Les travaux consistant à aménager une boucle de rebroussement à l'extrémité du chemin Dottrens ainsi qu'à consolider le talus situé entre ce chemin et le lotissement du Manège sont pratiquement terminés. Ces installations de contrôle des véhicules (bornes rétractables au ch. Dottrens et barrière au ch. de Roday) ont été posées et sont en service.

Depuis la semaine passée, les véhicules de levée des ordures ménagères utilisent ce nouveau passage dans le sens ch. de Roday-ch. Dottrens, ce qui leur évite des manœuvres qui étaient souvent difficiles. Il reste maintenant encore à finaliser les questions foncières entre notre commune et les copropriétaires du ch. de Roday et la Mairie attend toujours l'accord de la totalité des propriétaires pour pouvoir soumettre au Conseil municipal un projet de délibération approuvant cette cession.

Communications de M. Yves Meynard, adjoint

4.5 Agrandissement du bâtiment voirie-feu

M. Meynard informe le Conseil municipal que ce dossier avance normalement :

En date du 15 décembre 2004, l'autorisation de construire a été délivrée par le DAEL.

Le 16 février dernier, la Mairie a procédé à l'ouverture des soumissions et celles-ci sont en cours de contrôle par l'architecte. La Mairie a prévu avec M. Styner de soumettre le projet de crédit de construction le 9 mars à la commission des bâtiments et espère que ce crédit sera voté par le Conseil municipal le 21 mars 2005. Si tout se passe bien, les travaux pourront donc commencer avant le mois de juin.

4.6 Agrandissement de la bibliothèque communale

Les travaux d'aménagement de l'ancien dépôt de M. Delpiano sont pratiquement terminés et ce nouveau local sera prochainement disponible pour la bibliothèque.

Communications de M. Paul Buclin, adjoint

4.7 Séisme en Asie du Sud : don à la Chaîne du Bonheur

Suite au terrible séisme qui a eu lieu en Asie du Sud à la fin de l'année passée, notre commune a versé une somme de Fr. 10'000.- à la Chaîne du Bonheur.

4.8 Réception des nouveaux habitants

Cette manifestation qui est organisée en général tous les deux ans aura lieu le jeudi 3 mars prochain à 18h30 à la salle communale. Suite à l'invitation qu'ils ont reçue, la Mairie espère que les Conseillers municipaux seront tous présents pour accueillir et faire connaissance de nos nouveaux habitants.

5. Projet de délibération

5.1 Vote d'un crédit d'engagement destiné à l'achat du fonds de commerce de l'épicerie du village

M. Meynard fait un bref historique relatif à l'épicerie du village. Il rappelle que la Mairie avait proposé à M. et Mme Progin de prendre la gérance du futur tea-room et que ces derniers l'ont refusée. Le Conseil municipal avait, lors d'une séance de commissions réunies, accepté le principe du rachat du fonds de commerce avant fin 2007, d'où un courrier du 17 décembre 2002 à M. et Mme Progin confirmant cette décision et dont une copie a été remise aux Conseillers municipaux avant la séance. M. Meynard explique ensuite que MM. Progin et Duvanel ont trouvé un terrain d'entente pour le rachat de l'épicerie. La commune souhaiterait dès lors racheter le fonds de commerce de M. Progin et le revendre à M. Duvanel selon un plan d'amortissement.

M. Magnenat ajoute que M. Duvanel a à son avantage le fait d'être jeune et dynamique mais qu'il a besoin d'un soutien financier car il n'a pas pu se créer les fonds propres nécessaires au lancement de son commerce.

M. Forestier aimerait savoir si l'intervention de l'OGCM (office genevois de cautionnement mutuel) était toujours nécessaire si la commune entrait en ligne de compte. M. Meynard lui répond que le vote de ce soir étant soumis à un délai référendaire, l'OGCM fera office de tampon pendant cette période.

M. Forestier demande ensuite comment se fera le contrôle des comptes. M. Meynard lui répond que dans un premier temps la Mairie, par son entremise, sera un guide quotidien.

M. Kaiser craint un précédent dans la « nationalisation » d'une entreprise privée. Il demande ensuite si la solution du crédit-vendeur a été envisagée par les différents protagonistes. M. Magnenat lui répond qu'il ne s'agit aucunement d'une nationalisation comme l'a laissé entendre M. Kaiser mais d'une avance de fonds. Il rappelle également que l'auberge de la Chaumière avait bénéficié d'un échelonnement de loyers à son démarrage. En ce qui concerne le crédit-vendeur, M. Progin ayant rapidement besoin de fonds, cette solution n'a pas été retenue.

Mme Grodecki a posé la question de l'importance de l'épicerie à différents communiens et tous sont d'avis qu'il faut maintenir ce commerce à Troinex. De plus, elle est certaine qu'une interaction entre l'épicerie et le tea-room sera bénéfique aux deux commerces. M. Menu abonde dans le sens de Mme Grodecki et soutiendra le maintien de l'épicerie.

M. Siegrist rappelle que le soutien à l'épicerie ne doit pas seulement se faire avec des paroles mais aussi par notre comportement de consommateur. Il ajoute qu'il est gêné par le système de prêt et de contrôle tel que présenté. Il faut bien différencier le contrôle pur et une aide à la décision. En outre, le plan de remboursement devrait prévoir une possibilité de remboursement anticipé avantageuse pour le futur épicier.

M. Querio est d'avis que de toute façon la commune devra payer le fonds de commerce de l'épicerie tôt ou tard et souhaite le faire tant qu'une personne est prête à s'investir dans ce commerce. Pour cette raison, il soutiendra le vote du crédit de ce soir.

M. Berthet rappelle que les investissements faits autour de la place se montent à près de 10 millions et considère que l'épicerie fait partie de cet ensemble. Il regrette que ce projet de crédit d'engagement n'ait pas été présenté à la commission des finances avant la séance plénière de ce soir afin d'obtenir plus d'explications. Pour cette raison, M. Berthet s'abstiendra de voter ce soir. M. Meynard lui répond que la Mairie a tenté de réunir la commission des finances, mais qu'en raison des vacances de février, cela a été impossible avant la séance de ce soir.

Mme Martin aimerait savoir si la somme de Fr. 90'000.- sera récupérée sans intérêt. M. Magnenat lui répond par l'affirmative. Il ajoute que les frais de l'OGCM se montent à 8% de la somme et que le « coup de main » de la commune représente en réalité ces 8% de frais. Il précise en outre que si la réponse du Conseil municipal est négative ce soir, l'OGCM ne donnera pas suite à la demande de M. Duvanel. M. Querio précise que l'OGCM permet à de nombreux petits commerces de se lancer et que ses frais de 8% se décomposent en réalité par 6% d'intérêts sur la somme engagée et 2% de prime de risque.

Mme Bernardet croit savoir que les frais de fiduciaire de l'OGCM sont très élevés. M. Meynard lui répond que la fiduciaire ne tiendra son rôle que lors de la période tampon du délai référendaire.

M. Lavorel aimerait savoir si M. Desplanches a été approché pour aider M. Duvanel. M. Magnenat lui répond que le tea-room est sous la responsabilité de Mme Duvanel et que M. Duvanel sera seul pour l'épicerie et que les deux commerces n'ont rien à voir l'un avec l'autre.

M. Berthet aimerait connaître le montant des travaux actuellement en cours dans l'épicerie. M. Meynard lui répond qu'il s'agit d'un rafraîchissement des peintures nécessaire devisé à Fr. 6'000.- environ.

M. Zuber trouve que l'estimation du chiffre d'affaires du commerce est relativement élevé mais la présence de M. Meynard sera un plus pour épauler l'épicier. M. Meynard lui répond que le chiffre d'affaires annoncé est un challenge mais il reste confiant.

M. Menu conclut le débat en indiquant que la question qui se pose ce soir est de savoir si l'on veut garder ou non l'épicerie du centre du village.

La parole n'étant plus demandée, M. Styner met au vote le projet de délibération suivant :

**VOTE D'UN CREDIT D'ENGAGEMENT DESTINE A L'ACHAT
DU FONDS DE COMMERCE DE L'EPICERIE DU VILLAGE**

vu les articles 30, lettre e), et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

vu l'expertise du Cabinet A. Hutin du 13 septembre 2004 qui estime la valeur du commerce à Fr. 90'000.-,

vu la prise de position des « Commissions réunies » du 16 décembre 2002 et les informations fournies à la Commission des finances le 29 septembre 2004,

sur proposition de la Mairie,

LE CONSEIL MUNICIPAL
décide par 13 OUI et 3 abstentions

1. D'ouvrir un crédit de Fr. 90'000.- destiné à l'achat du fonds de commerce (mobilier et valeur du commerce, sans stock de marchandise) de l'épicerie du village située à la place de la Mairie.

2. De comptabiliser la dépense prévue à l'actif du bilan de la Commune de Troinex, dans le patrimoine financier.

3. Lors de la revente du fonds de commerce, la différence éventuelle avec le prix d'achat sera comptabilisée dans le compte de fonctionnement de la Commune de Troinex. En cas de nécessité, une nouvelle délibération fixera les modalités d'amortissement.

6. Propositions individuelles et questions

6.1 Fresque sur le radar route de Troinex

Mme Martin aimerait savoir s'il est prévu de refaire la fresque (renards) qui décorait le radar de la route de Troinex. M. Magnenat lui répond par l'affirmative. Le projet est en préparation auprès de M. Pessy, l'auteur de la fresque.

6.2 Entrée du parking semi-enterré

Mme Martin est d'avis que la « forêt de panneaux » à l'entrée du parking semi-enterré donne le sentiment d'une commune répressive. M. Magnenat lui répond que l'OTC est seul compétent pour les décisions de signalisation.

6.3 Travaux au chemin Dottrens

Mme Martin a remarqué qu'au niveau de la nouvelle boucle de rebroussement du chemin Dottrens, une conduite de courant fort restait apparente et est d'avis qu'il aurait été possible de prolonger la fouille pour cacher cette conduite inesthétique. M. Magnenat lui répond que cette conduite n'a pu être enterrée pour des raisons d'étanchéité dans les sous-sols de l'immeuble voisin.

M. Lavorel a remarqué que de nombreuses voitures se parquent dans la boucle de rebroussement même. La Mairie fera le nécessaire auprès du poste de police de Carouge.

M. Querio abonde dans son sens et trouve qu'une des bornes est mal placée sur le trottoir.

6.4 Eclairage de la place de la Mairie

M. Lavorel a remarqué que l'éclairage au sol de la place de la Mairie était peu performant dans le sens de la descente. M. Buclin lui répond que la Mairie en a déjà informé le bureau ACAU et que ce dernier étudie une solution.

6.5 Information aux Conseiller municipaux concernant les événements culturels

Mme Bernardet regrette d'avoir manqué l'exposition de M. Pessy à la Mansarde à Veyrier et souhaiterait que la Mairie informe les membres du Conseil municipal lorsqu'un des habitants de Troinex tient une exposition ou donne un spectacle, concert, etc. M. Buclin lui propose de traiter le sujet en commission jeunesse, sports et loisirs.

6.6 Feu de la route de Troinex

M. Siegrist a remarqué que le feu à déclenchement situé sur la route de Troinex était d'une sensibilité trop poussée et passait au rouge lorsqu'on roule à 45 km/h, voire moins ! La Mairie prendra contact avec l'OTC afin de procéder aux réglages nécessaires.

6.7 Initiative « J'y vis, j'y vote »

M. Waefler demande le soutien des autres groupes à l'initiative « J'y vis, j'y vote ». M. Querio lui répond que les autres groupes ont répondu à sa demande par e-mail et ne voit pas pourquoi la question est soulevée en séance plénière.

6.8 Fondation intercommunale pour le logement de personnes âgées

M. Querio souhaite faire un bref rapport sur l'avancée du projet d'EMS à la route de Drize. A ce jour, la fondation est née, les statuts ont été publiés dans la FAO, et le Bureau du Conseil de fondation, dont il a été désigné vice-président, se réunit tous les 15 jours environ. Le projet suit son cours.

6.9 Remerciements à M. Alain Bidaux, Conseiller municipal démissionnaire

M. Magnenat remercie M. Bidaux pour son mandat de Conseiller municipal avant de lui remettre un cadeau en souvenir de sa fonction. Il remet également un cadeau de bienvenue à M. Kaiser. Les personnes présentes applaudissent chaleureusement.

7. Huis clos : Demandes de naturalisation

Le Conseil est invité à se prononcer sur la demande de naturalisation des personnes ci-dessous. Le vote devant se faire à huis-clos, M. Styner demande au public de bien vouloir quitter la salle.

- M. Da Rocha, Simao Antonio, né le 23 septembre 1952 à Vendas Novas (Portugal), de nationalité portugaise, domicilié chemin de Roday 1 à Troinex.

Cette naturalisation s'étend à son épouse :

- Mme Da Rocha, Maria-Luisa, née le 29 juillet 1957 à Conço (Portugal), de nationalité portugaise, à la même adresse.

Le Conseil préavise favorablement cette demande à l'unanimité.

- Mme Majski née Anders, Irene Ann, née le 20 juillet 1955 à St.-Helens (Grande-Bretagne), de nationalité anglaise, domiciliée chemin de Drize 6E à Troinex.

Cette naturalisation s'étend à sa fille :

- Mlle Majski, Olivia Thérèse, née le 21 juin 1991 à Chêne-Bougeries (GE), de nationalité anglaise, domiciliée à la même adresse.

Le Conseil préavise favorablement cette demande à l'unanimité.

M. Styner clôt la séance à 22h00

Le Président :
J.-M. Styner

Le Secrétaire :
O. Niederhauser

Un conseiller municipal :